

COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'ARGENT DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE PLANEUR

(à transmettre par le responsable de la session au président du CRAM d'appartenance du candidat)

CANDIDAT NOM : Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ |

Adresse :

..... e.mail :@.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ |

N° du CRAM : | 3 | 0 | _ | _ |

Nom et prénom du moniteur ayant formé le candidat (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :

.....

Epreuve effectuée le : à

1^{er} officiel NOM : Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature

2^{ème} officiel NOM : Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature

EPREUVE A EFFECTUER (cf. page suivante)

	1 ^{er} essai	2 ^{ème} essai
Montée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ligne droite de 15 secondes face au vent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cercle complet à gauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cercle complet à droite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atterrissage de précision dans la zone définie (planeur intact)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect de la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de vol supérieur à 4 minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit à un essai non-concluant.

Date et signature du candidat

CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président du CRAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du diplôme (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives à l'aile d'argent

L'épreuve pour une aile d'argent peut être passée dans les deux années qui suivent celle de l'obtention de l'aile de bronze et implique de disposer d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'aile d'argent peut être tentée plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention de l'aile d'argent donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Les épreuves peuvent être réalisées avec un aéromodèle n'appartenant pas au candidat.

Epreuve à effectuer pour l'aile d'argent de vol radiocommandé catégorie planeur

- Montée correcte du planeur. La mise en altitude est effectuée par un moyen laissé à l'initiative du candidat. Pour un motoplaneur, le moteur doit être arrêté et maintenu arrêté à l'issue de la montée, jusqu'à l'atterrissage.
- Ligne droite de 15 secondes face au vent.
- Cercle complet à gauche.
- Cercle complet à droite.
- Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent.
- Atterrissage face au vent (planeur intact) dans une zone définie par les officiels, à savoir un cercle de 50 m de diamètre.

Le temps de vol devra être supérieur à quatre minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

Contrôle de l'épreuve

Le contrôle de l'épreuve doit être effectué par deux officiels de clubs différents. Sous réserve qu'ils disposent d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité, les officiels peuvent être :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires d'une QFIA, d'une QFMA, du CATIA (ex DFFA) et a fortiori du DFEA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,
- . les examinateurs QPDD habilités par les CRAM.

A l'issue de l'épreuve, le compte rendu est signé par les deux officiels désignés et le candidat ; celui-ci est transmis, au plus vite par le responsable de la session, au président du CRAM d'appartenance du candidat. Le président du CRAM concerné doit alors très rapidement porter l'aile d'argent VRC planeur obtenue sur la fiche du candidat, via l'extranet des dirigeants; il doit ensuite transmettre le compte rendu de l'épreuve à la FFAM pour l'établissement du diplôme.